

7, place Albert Schweitzer

57930 FENETRANGE

03 87 03 00 80

ecolor.be@wanadoo.fr



Réunion publique n°1

Commune de **WITTRING**

Révision du POS en Plan Local d'Urbanisme

DIAGNOSTIC COMMUNAL et PADD

4 mai 2015

Diapositive 1

MSOffice1 ; 28/09/2010

Sommaire

1. Déroulement de la procédure

2. Présentation du diagnostic

3. Objectifs du PADD

A grayscale photograph of a town with a church and a canal. The church is on the left, and the canal runs through the center. The sky is overcast and hazy. The text 'I. Déroulement de la procédure' is overlaid on the bottom right of the image.

I. Déroulement de la procédure

Lois à prendre en compte

La loi SRU : Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, la Loi UH : Urbanisme et habitat du 5 juillet 2003 (notion de développement durable et de démocratie participative)

La loi ENE : portant Engagement National pour l'Environnement "Grenelle 2", promulguée le 12 juillet 2010.

3 axes politiques majeurs :

1- Des politiques urbaines plus cohérentes à l'échelon local, intercommunal et régional.

2- La prise en compte des déplacements et la recherche d'un nouvel urbanisme de centralité tentant d'éviter le gaspillage économique, foncier et social.

3- La contribution à la mixité urbaine et sociale avec un renforcement de la participation du public

**La loi ALUR (Accès au Logement pour un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014
Afficher les objectifs chiffrés de réduction de la consommation de l'espace**

Qu'est ce qu'un Plan Local d'Urbanisme?

■ C'est un **OUTIL** de :

PLANIFICATION : planifie le développement communal sur les 15 prochaines années

PROTECTION : protection des bois et forêts, des terres agricoles, des milieux naturels sensibles, des éléments de patrimoine.

GESTION : Document sur la base duquel seront délivrées les autorisations d'urbanisme (permis de construire, de lotir, de démolir, ...)

■ C'est un **DOCUMENT JURIDIQUE** qui régit l'utilisation des sols et qui définit la constructibilité de chaque parcelle avec :

1. La délimitation des différentes zones
2. La définition de l'affectation des sols ou l'usage qui en sera fait
3. La définition des règles pour implanter les constructions

Le contenu du Plan Local d'Urbanisme

DOCUMENT EXPLICATIF

Le rapport de présentation comprend un **diagnostic détaillé** du territoire permettant d'en identifier les **enjeux**, d'expliquer les choix effectués et d'en évaluer les incidences sur l'environnement.

DOCUMENT POLITIQUE

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** présente sous forme d'un **document simple, court et non technique**, le projet d'urbanisme et d'aménagement à long terme, retenu par la commune.

Il exprime donc le **projet politique** de la commune pour les 10-15 ans à venir.

Il formule les **choix communaux** en matière d'habitat, de développement économique, de gestion de l'espace... issus des conclusions du diagnostic territorial.

Ces choix se traduiront dans le règlement et le plan de zonage du PLU

DOCUMENT REGLEMENTAIRE

La traduction réglementaire du projet s'effectue grâce à 3 outils complémentaires : le **plan de zonage**, qui délimite les différentes zones, le **règlement particulier** à chaque zone, les **orientations d'aménagement et de programmation** qui précisent l'organisation de certains secteurs.

DOCUMENT INFORMATIF

Les annexes comprennent un certain nombre d'**indications ou d'informations** prises en compte dans le PLU comme les Servitudes d'Utilité Publique, les réseaux d'eau potable et d'assainissement, ...

Les documents supra communaux



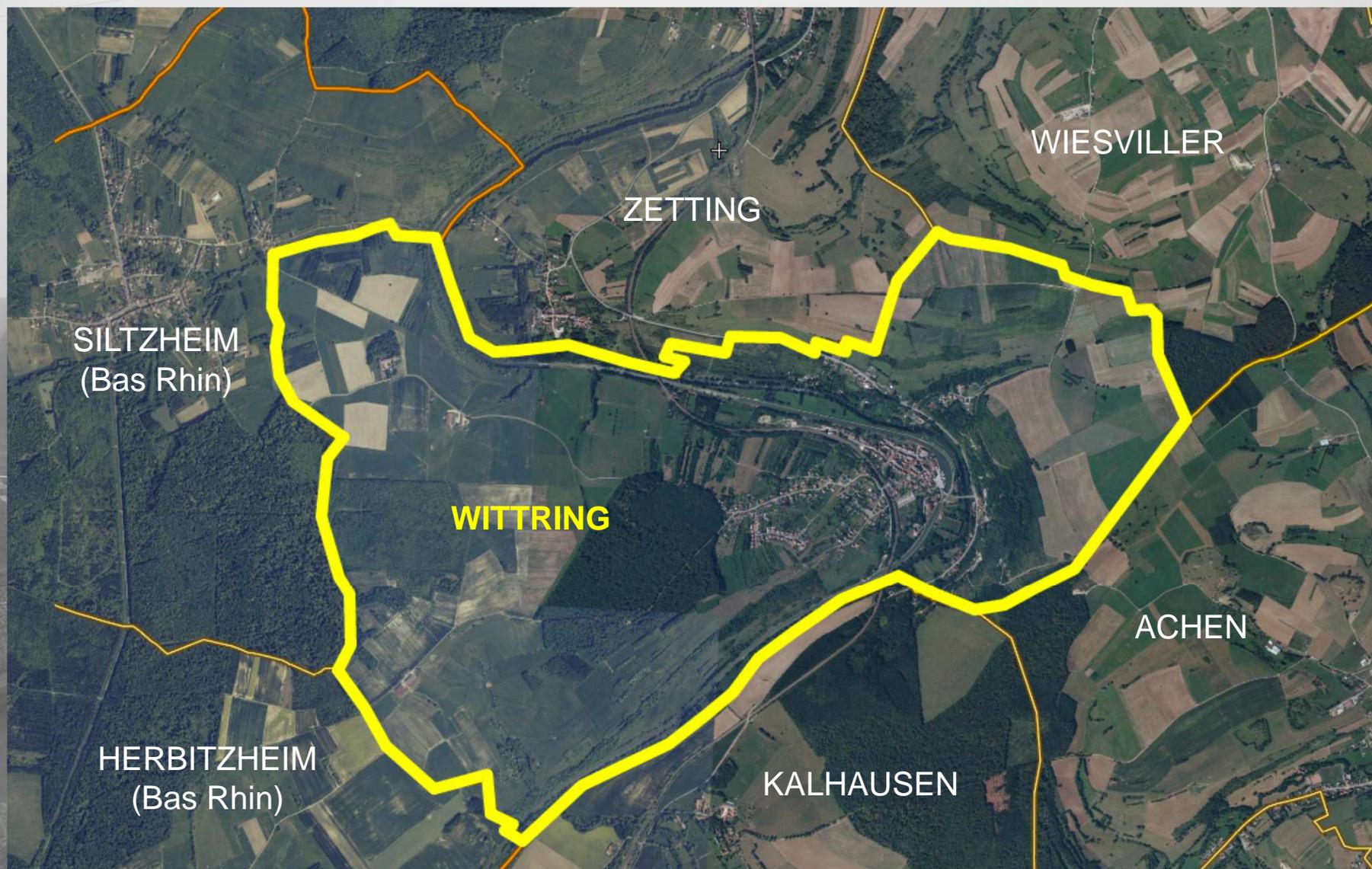
Présentation de la commune

Commune	WITTRING
Canton	SARREGUEMINES-CAMPAGNES
Arrondissement	SARREGUEMINES
Communauté de communes	Communauté d'agglomération Sarreguemines confluences
S.C.O.T.	SCOT de l'arrondissement de Sarreguemines (SCOTAS)
Nombre d'habitants	824 habitants (INSEE 2013)
Superficie	809 ha

Les communes limitrophes sont au nombre de 6 :

- ✓ **Zetting**, au Nord
- ✓ **Wiesviller**, au Nord-Est
- ✓ **Siltzheim (Bas-Rhin)**, à l'Ouest,
- ✓ **Herbitzheim (Bas-Rhin)**, au Sud-Ouest,
- ✓ **Kalhausen**, au Sud,
- ✓ **Achen**, au Sud-Est.

Présentation de la commune

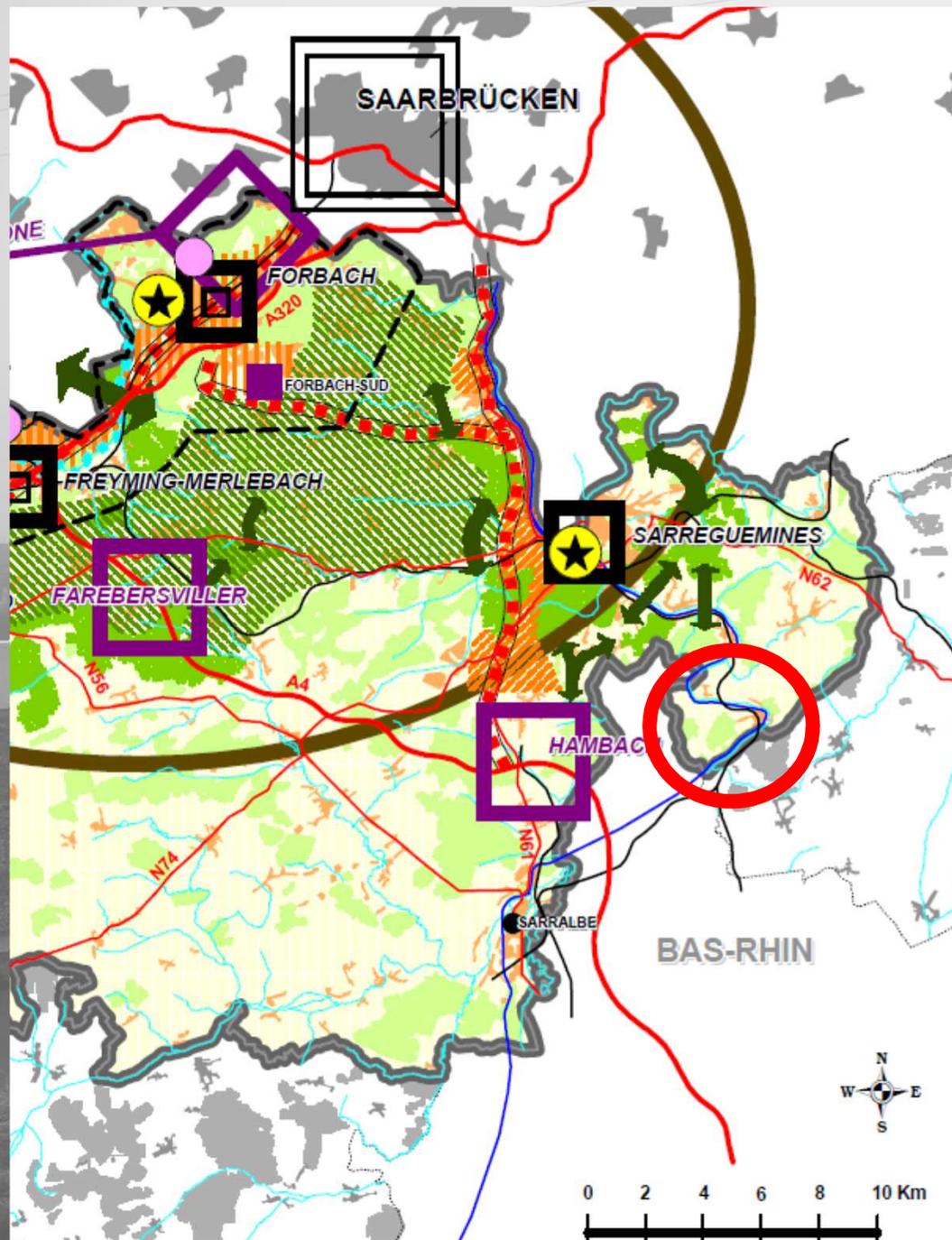


SCOTAS approuvé le 23 janvier 2014



Directive Territoriale d'Aménagement des bassins miniers Nord-Lorrains

approuvée le 2 Août 2005



-  Forêts constituant la trame verte
-  Coupures vertes à préserver ou à restaurer
-  Enjeux liés à la qualité des cours d'eau et du milieu aquatique

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Coopération transfrontalière :

-  Agglomération transfrontalière à organiser
-  Parc naturel transfrontalier envisagé
-  Principe de liaison routière transfrontalière

Voies de communication



Réseau routier

Le territoire communal de WITTRING est desservi par la RD 33 reliant le Bas-Rhin à Zetting.

Le réseau des chemins s'articule autour de 2 routes communales et d'un chemin rural

Les routes de Siltzheim et de Wiesviller desservent une grande partie du territoire communal, le premier vers l'Ouest et le second vers le Nord

VOIE FERREE

Ligne SNCF Sarreguemines – Wittring

Arrêt à Wittring

Piste cyclable

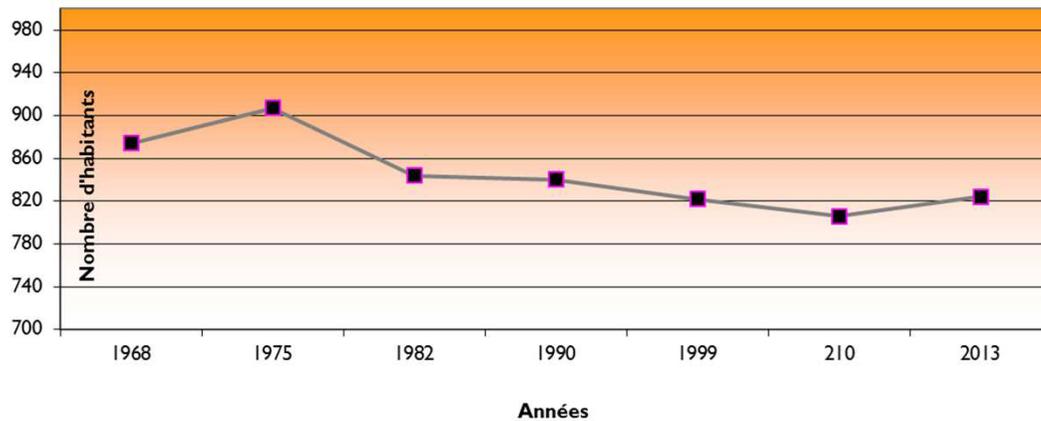
Le long du canal des Houillères et de la Sarre

Ligne de bus : CABUS ligne n°6 au Rebberg et TIM



2. Présentation du diagnostic

Evolution de la population

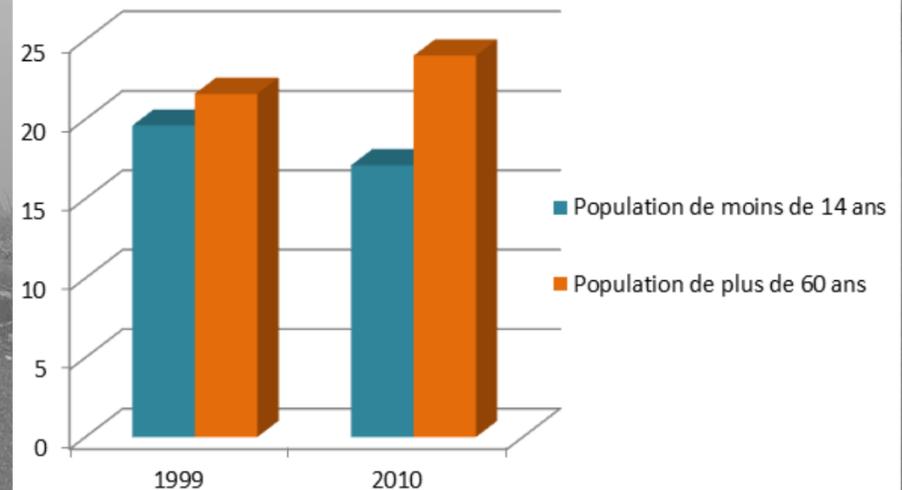
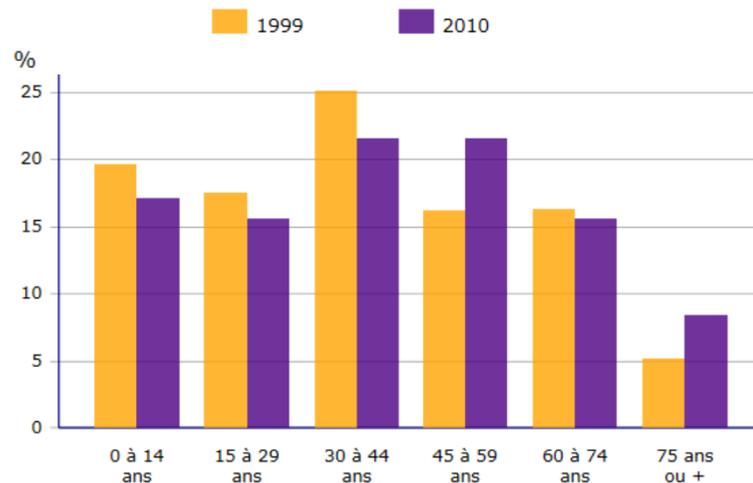


824 habitants en 2013

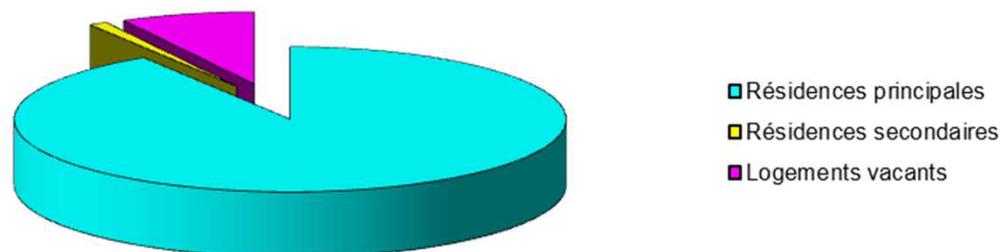
Wittring connaît une augmentation de sa population entre 1968 et 1975, puis une baisse jusqu'en 1982 qui se continue jusqu'en 2010 avant de connaître une légère progression.

- ✓ En 2010, population vieillissante. La population de moins de 14 ans représente 17,1% de la population totale et celle de plus de 60 ans représente 24%.
- ✓ Population vieillissante entre 1999 et 2010

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Le logement

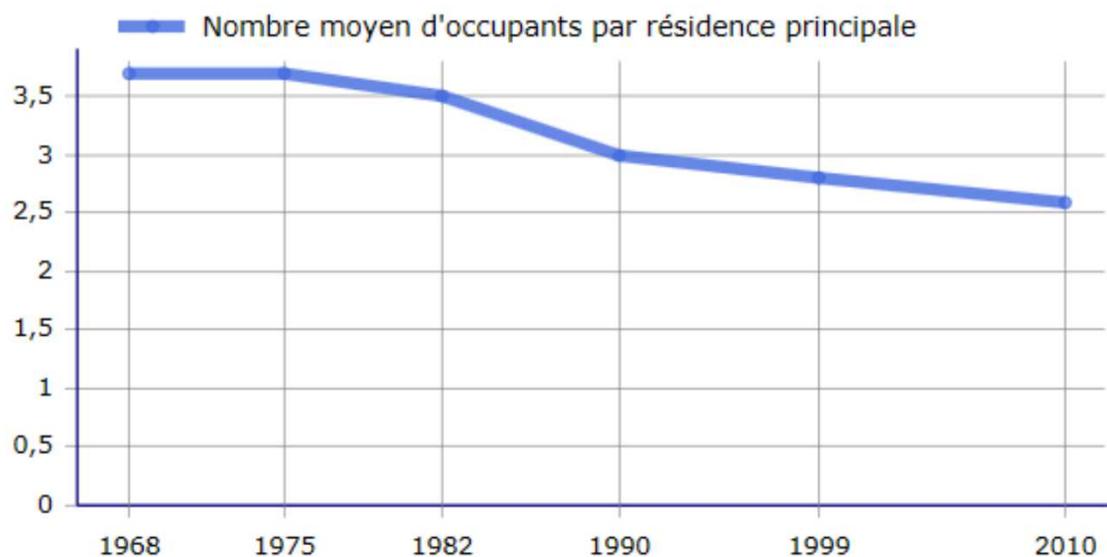


En 2010, la commune comptabilisait **314 résidences principales**, 4 résidences secondaires et 30 logements vacants soit **348 logements**.

En 2013 : 13 logements sont vacants (4% de logements vacants)

90% des occupants ont propriétaires et 10 % locataires

FAM G1M - Évolution de la taille des ménages

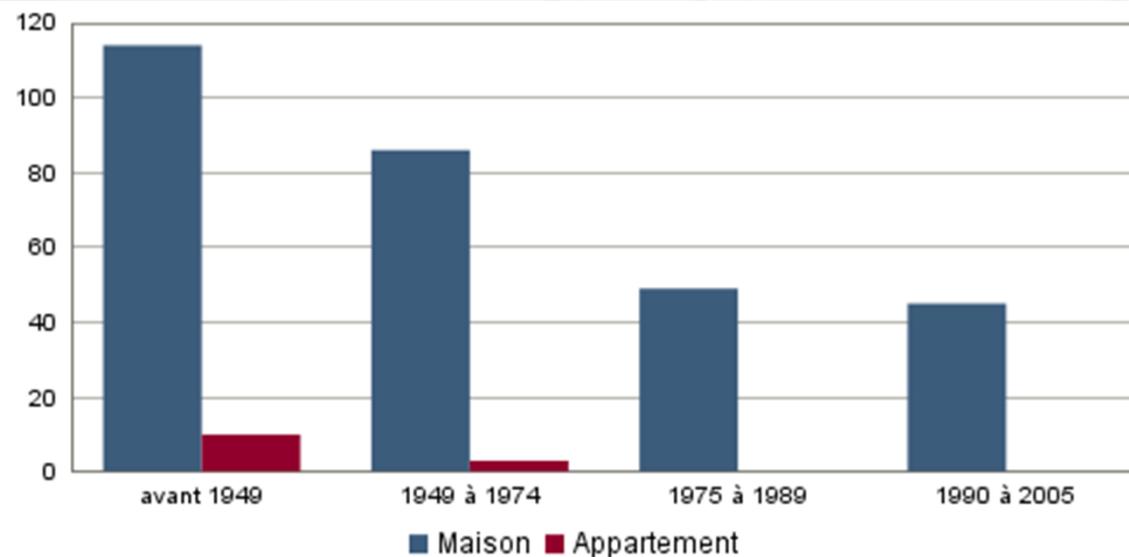


En 2013, 16 logement en location sur la commune (5% des résidences principales) Ce taux est moyen pour une commune de la taille de Wittring.

En 2010 : 2,6 habitants par logement.

Desserrement de la taille des ménages depuis 1968 (3,7 hab/log) lié au vieillissement de la population, à la décohabitation. Cela traduit un besoin croissant en nombre de logements.

Le logement

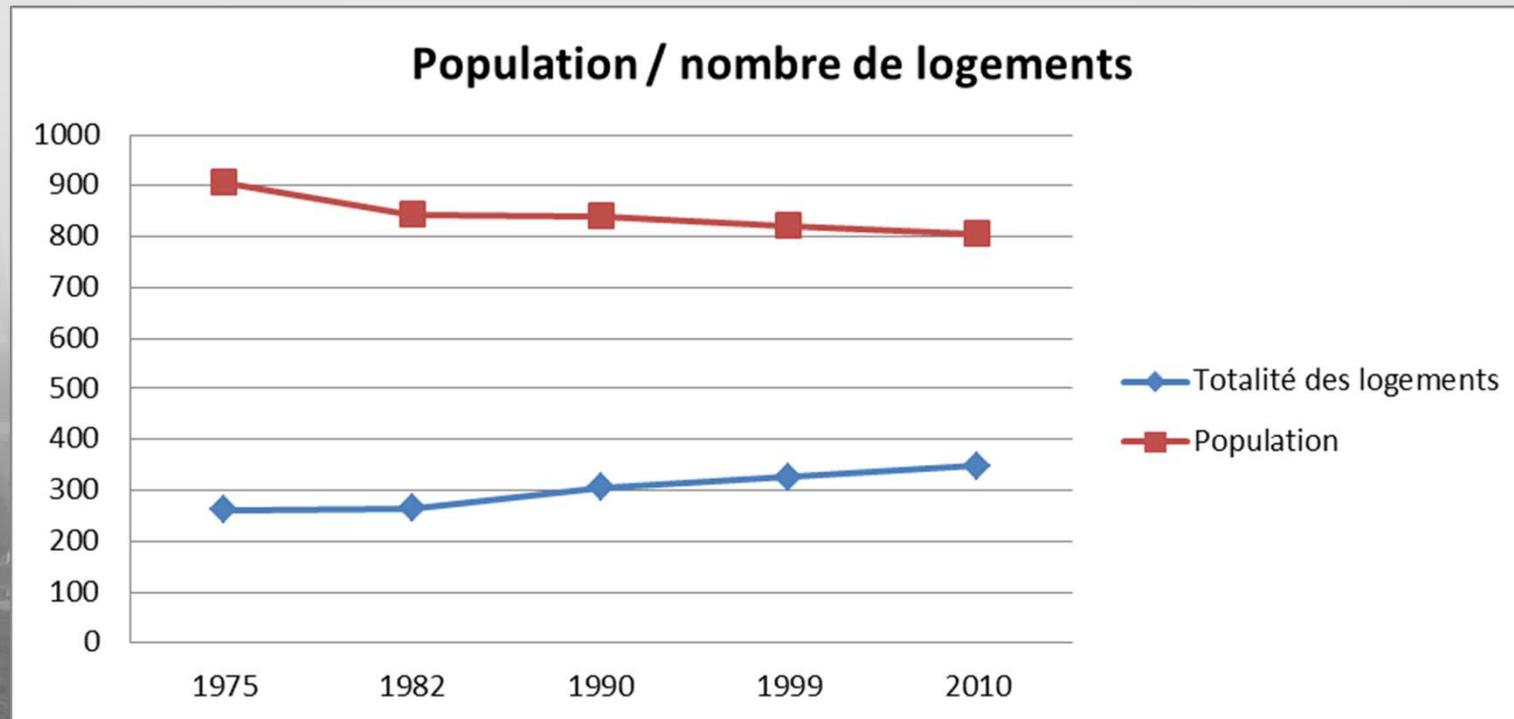


1/3 des constructions ont été réalisées avant 1949 (ce qui correspond au centre ancien du village), 23% des constructions ont été réalisées entre 1949 et 1974 ce qui correspond aux reconstructions d'après-guerre, et le reste après 1975.

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de logements construits	6	5	4	6	3	2	2	18	7	0

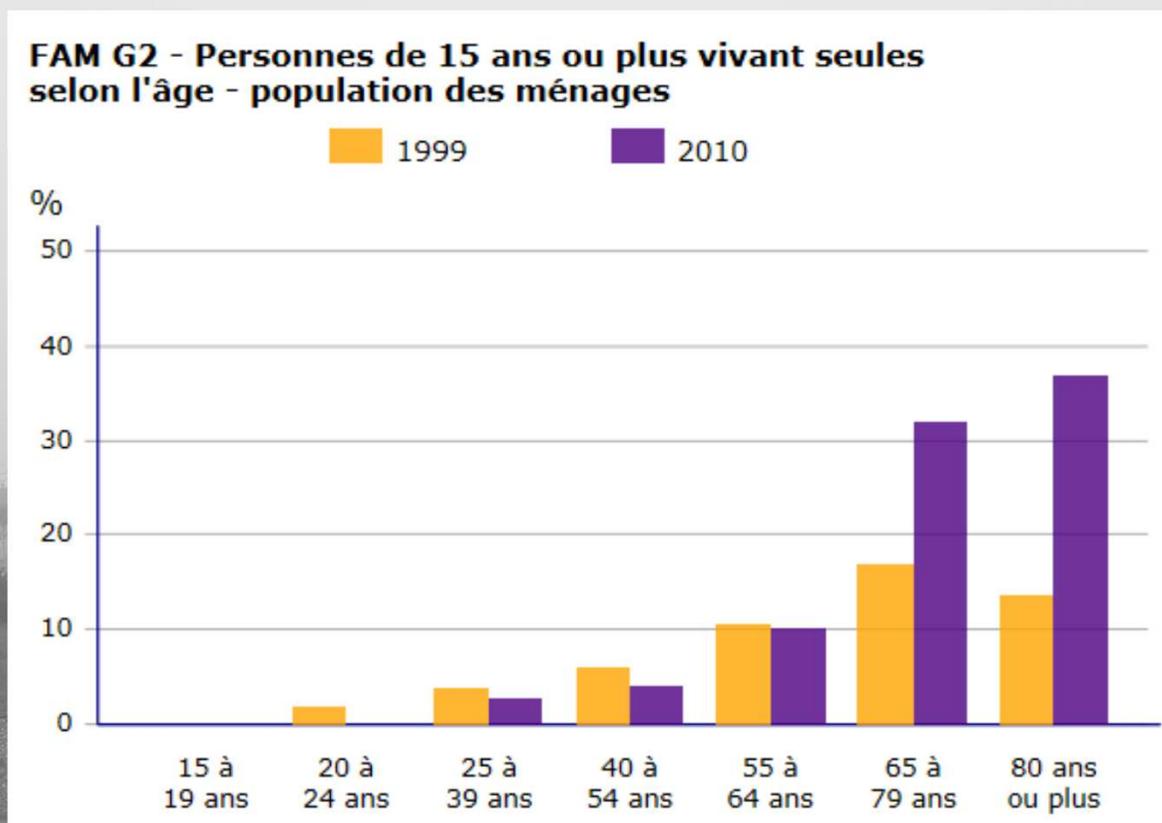
5,3 nouveaux logements annuellement ces 10 dernières années. Avec un pic en 2010, construction du dernier lotissement « les vergers 2 »

Evolution de la population avec le nombre de logements



La population diminue alors que le nombre de logements augmente.

Proportion de personnes vivants seules



Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge

Forte proportion de personnes de plus de 65 ans vivant seul (1/3 des personnes entre 65 ans et 79 ans vivent seul et un peu plus d'un tiers des pers. de + de 80 ans vivent seul). Cette proportion a fortement augmenté entre 1999 et 2010.

Potentialité à court et moyen terme de disponibilité dans le bâti existant.

Disponibilité du foncier à l'intérieur de la zone bâtie

Dents creuses

A WITTRING, il reste encore des parcelles libres de toute construction insérées entre des parcelles bâties, c'est ce qu'on appelle des dents creuses.

Ces surfaces pourraient accueillir potentiellement accueillir une vingtaine de logements dans les 10 à 15 prochaines années.

Maisons vacantes et réhabilitation

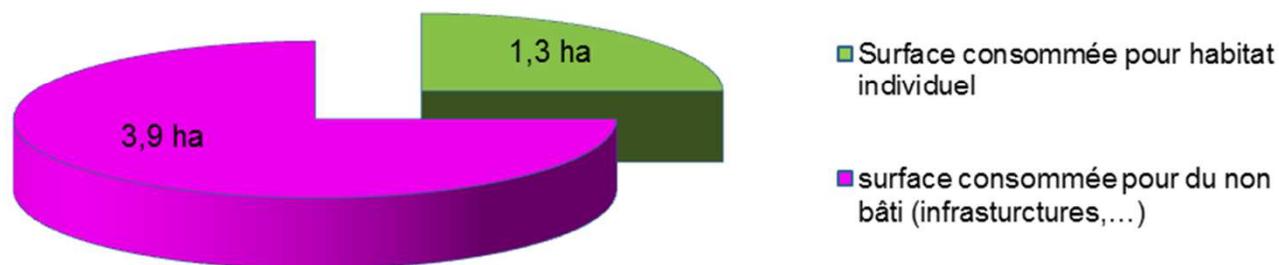
5% du nombre total de logement. Taux normal pour une commune de la taille de Wittring.

1 logement sera réhabilité.

POTENTIEL D'ACCEUIL DANS LE VILLAGE : 21 logements

Consommation de l'espace agricole et naturel ces 10 dernières années

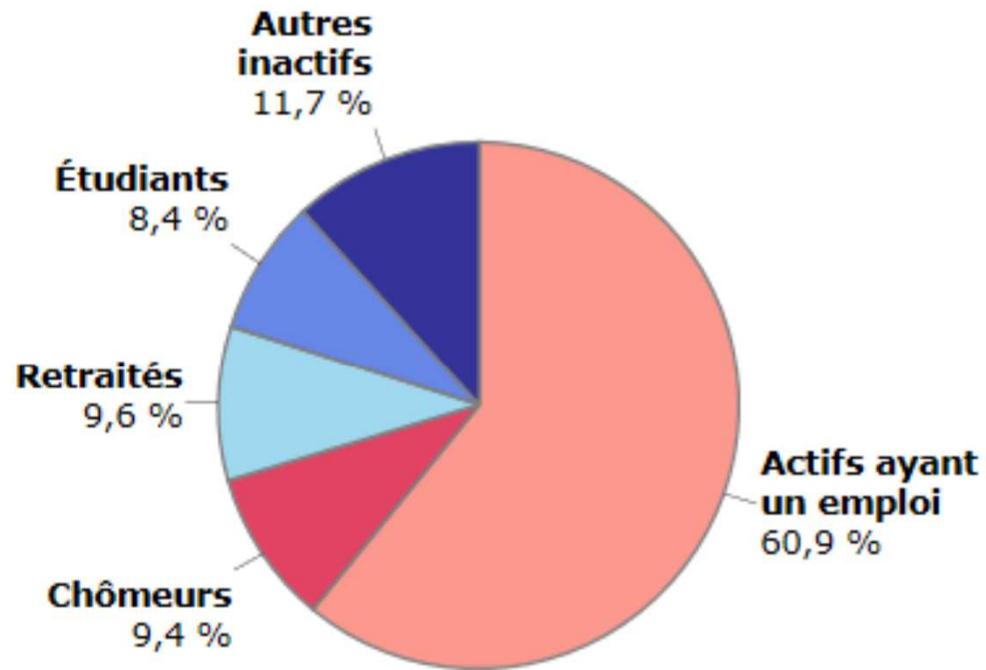
Surface agricole consommée sur WITTRING entre 2001 et 2010



La consommation de l'espace naturel, agricole et forestier **représente 5,2 ha**, entre 2001 et 2010.

- 1,3 ha ont été consommés pour réaliser des constructions (habitat individuel),
- 3,9 ha ont été utilisés pour des surfaces non bâties (infrastructures, ...)

Population active



L'activité économique de **WITTRING** est représentée par quelques entreprises artisanales, de service, un restaurant, exploitations agricoles (3) qui génèrent une 15 d'emplois sur la commune.

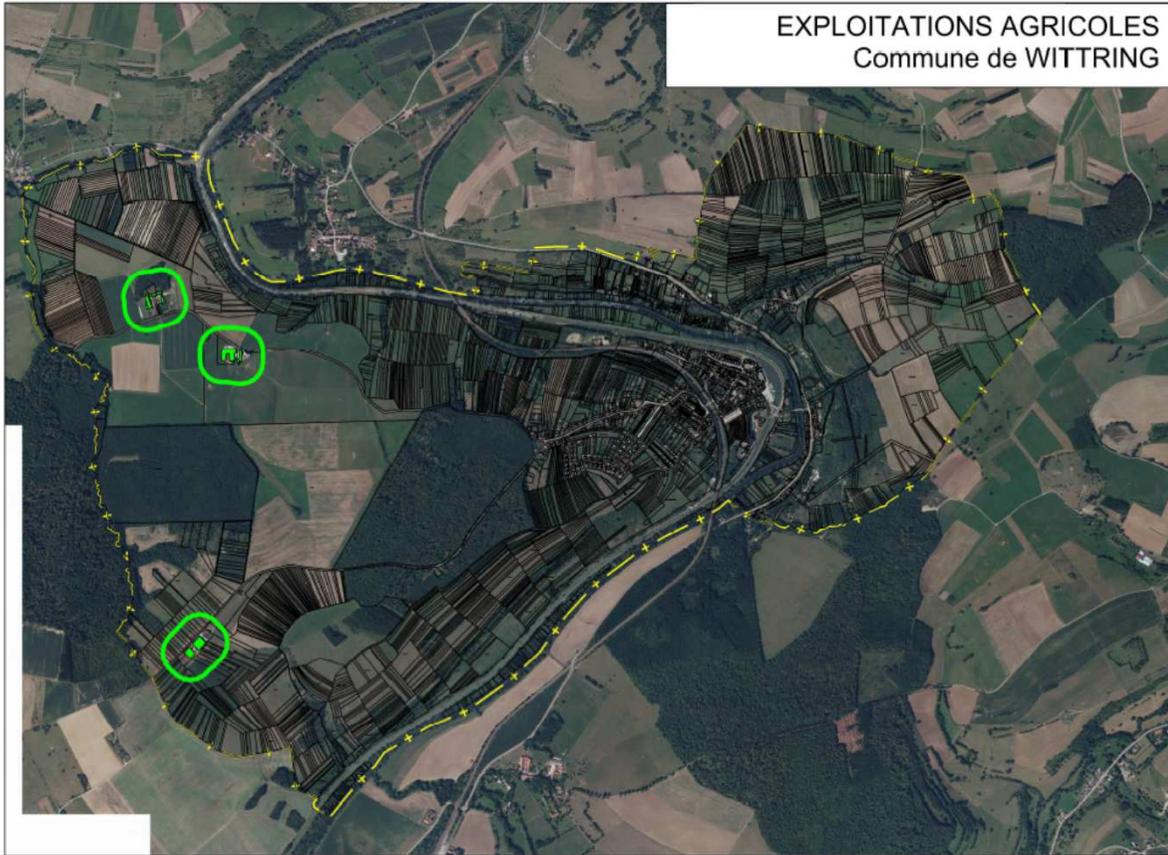
Lieu de travail

8,7% de la population active ayant un emploi travaille et habite à WITTRING.

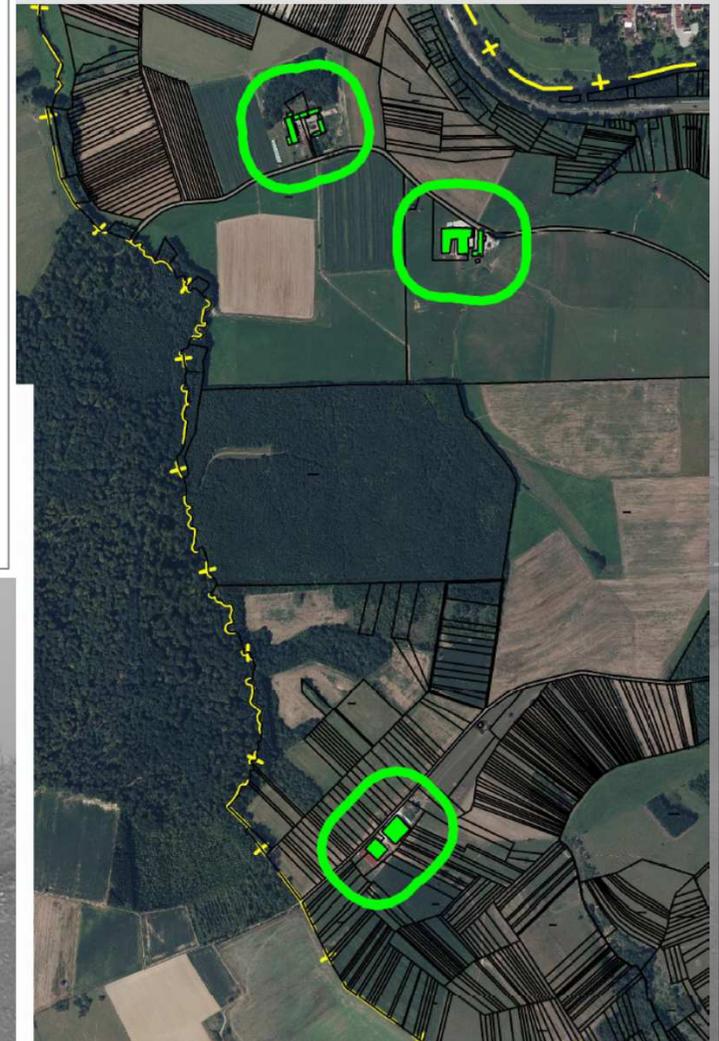
69 % des actifs habitants à Wittring travaille dans une commune de Moselle

16% travaille à l'étranger

EXPLOITATIONS AGRICOLES
Commune de WITTRING



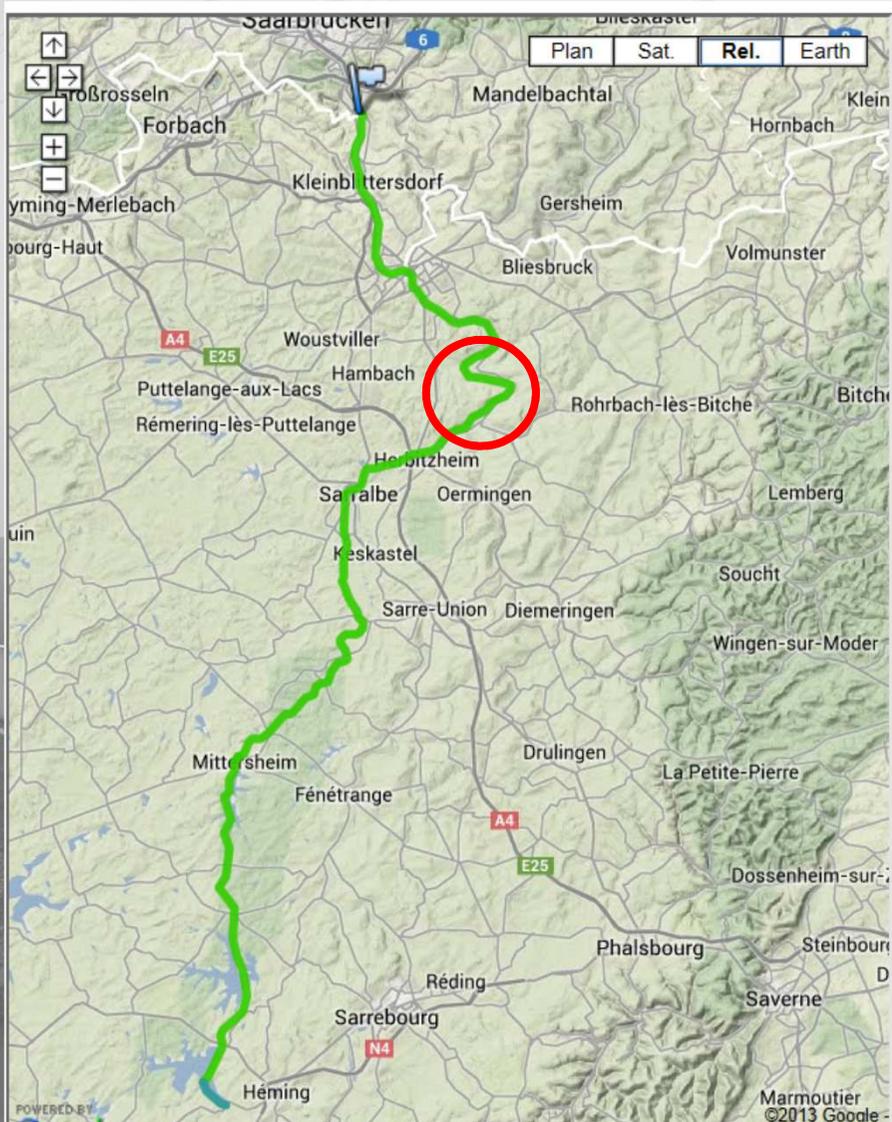
Bâtiments agricoles



3 exploitations ICPE à l'extérieur du village

438 ha SAU (54% de la superficie de la commune)

Activités touristiques



Activité touristique développée autour du canal de la Sarre.

Le chemin de halage (Voie verte) est très fréquenté par les cyclistes et les randonneurs. Il fait partie du réseau vert international pour les cyclistes.

Le restaurant en bordure du canal Port fluvial avec la capitainerie.

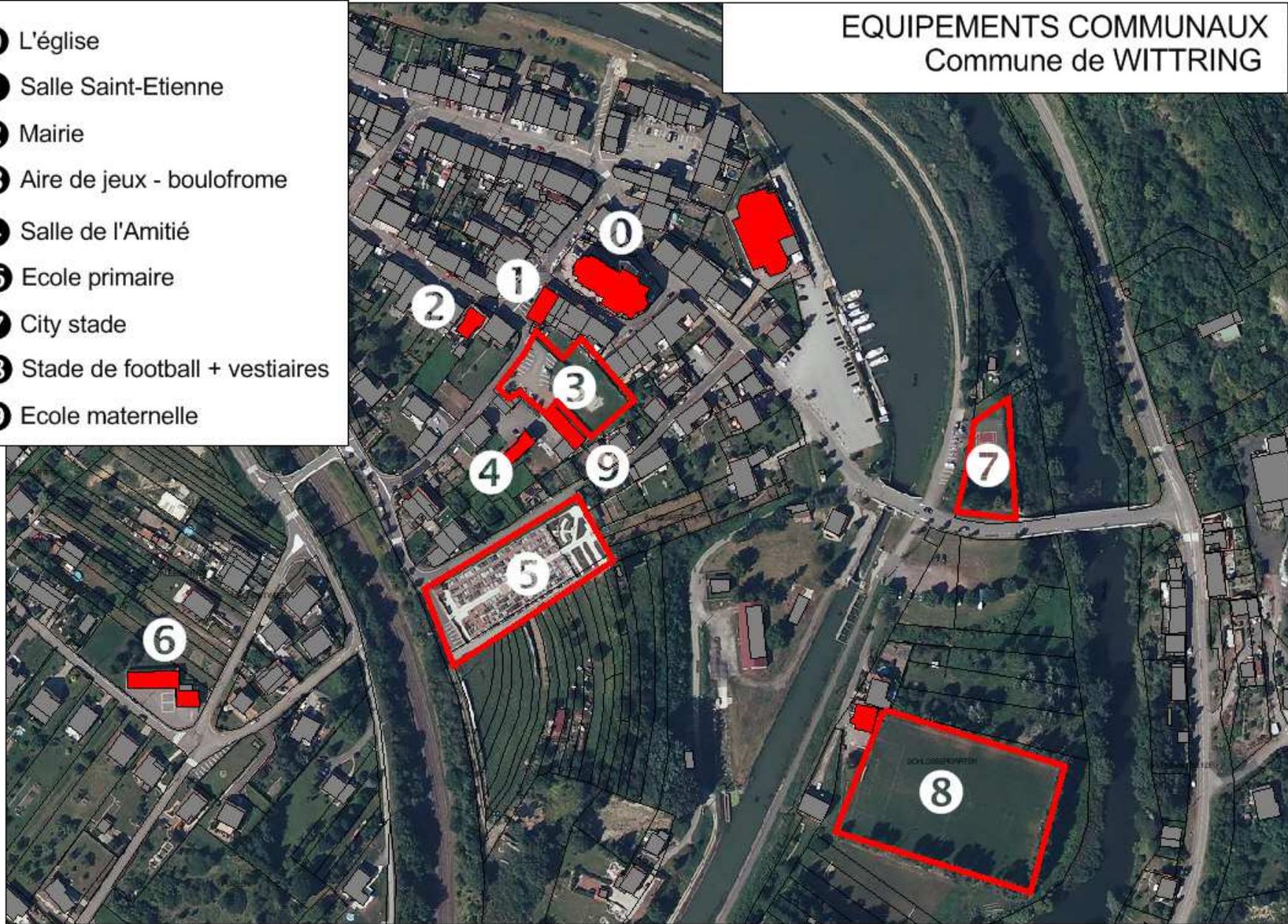
La chapelle d'Achen avec un sentier depuis la RD 33.

le long du canal des Houillères et de la Sarre.

Sentier entre les deux chapelles

EQUIPEMENTS COMMUNAUX Commune de WITTRING

- ① L'église
- ① Salle Saint-Etienne
- ② Mairie
- ③ Aire de jeux - boulofrome
- ④ Salle de l'Amitié
- ⑥ Ecole primaire
- ⑦ City stade
- ⑧ Stade de football + vestiaires
- ⑨ Ecole maternelle



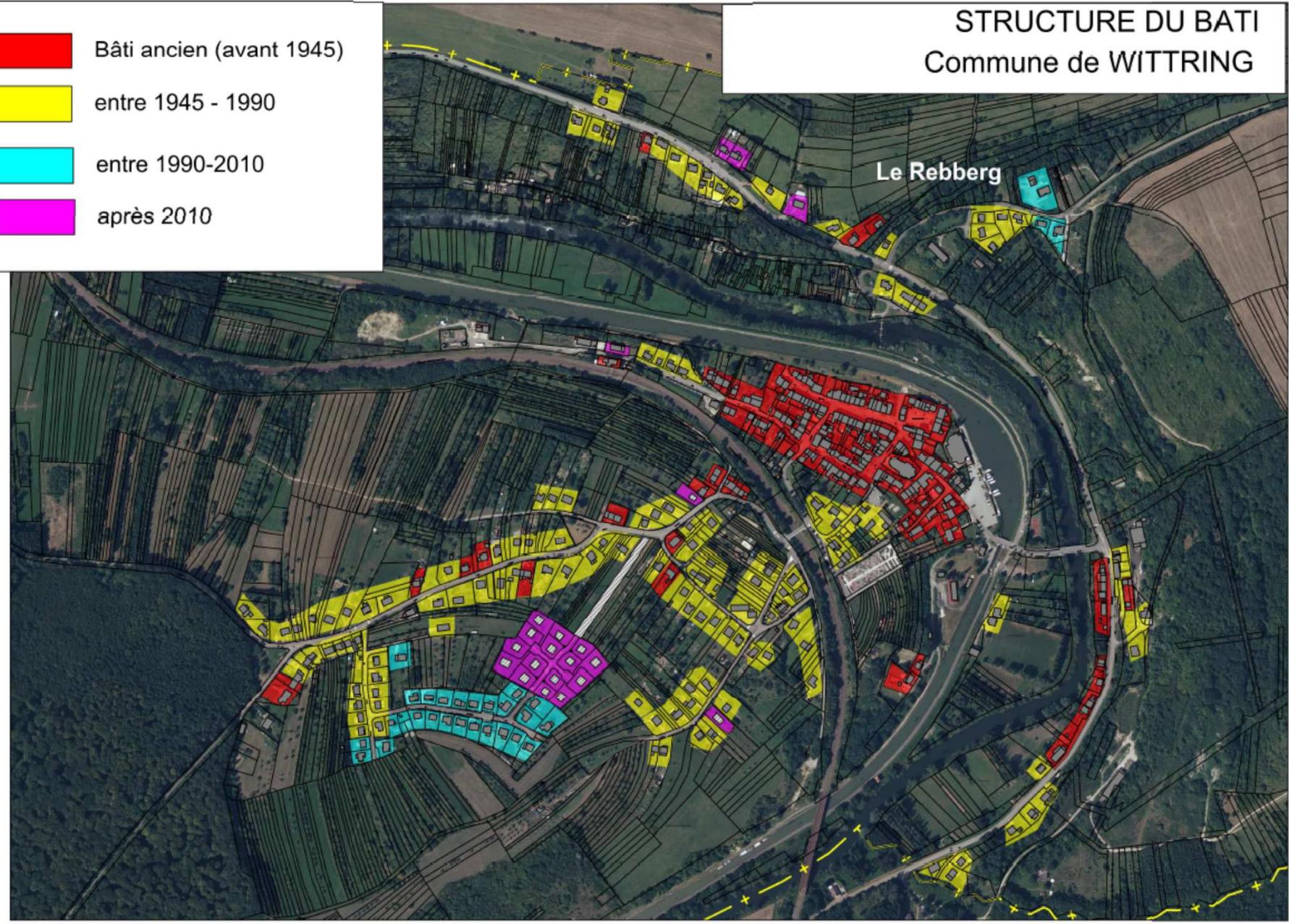


Carte d'Etat Major 19^e siècle



STRUCTURE DU BATI Commune de WITTRING

-  Bâti ancien (avant 1945)
-  entre 1945 - 1990
-  entre 1990-2010
-  après 2010

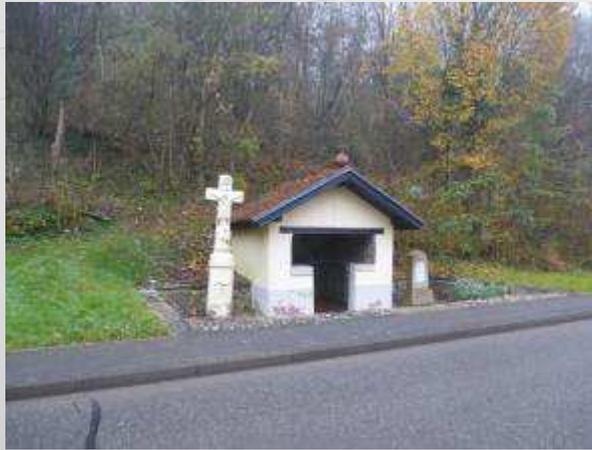


Bâti ancien

village ancien : s'est développé dans un premier temps au cœur du village. Les constructions correspondent à du bâti lorrain traditionnel.



Centre ancien



Plusieurs éléments du patrimoine local (essentiellement des calvaires) ont été repérés sur la commune. Ils sont à protéger. Au titre des éléments remarquables du paysage (article L 123.1.5.7 du CU)

Bâti après 1945



Extension récente

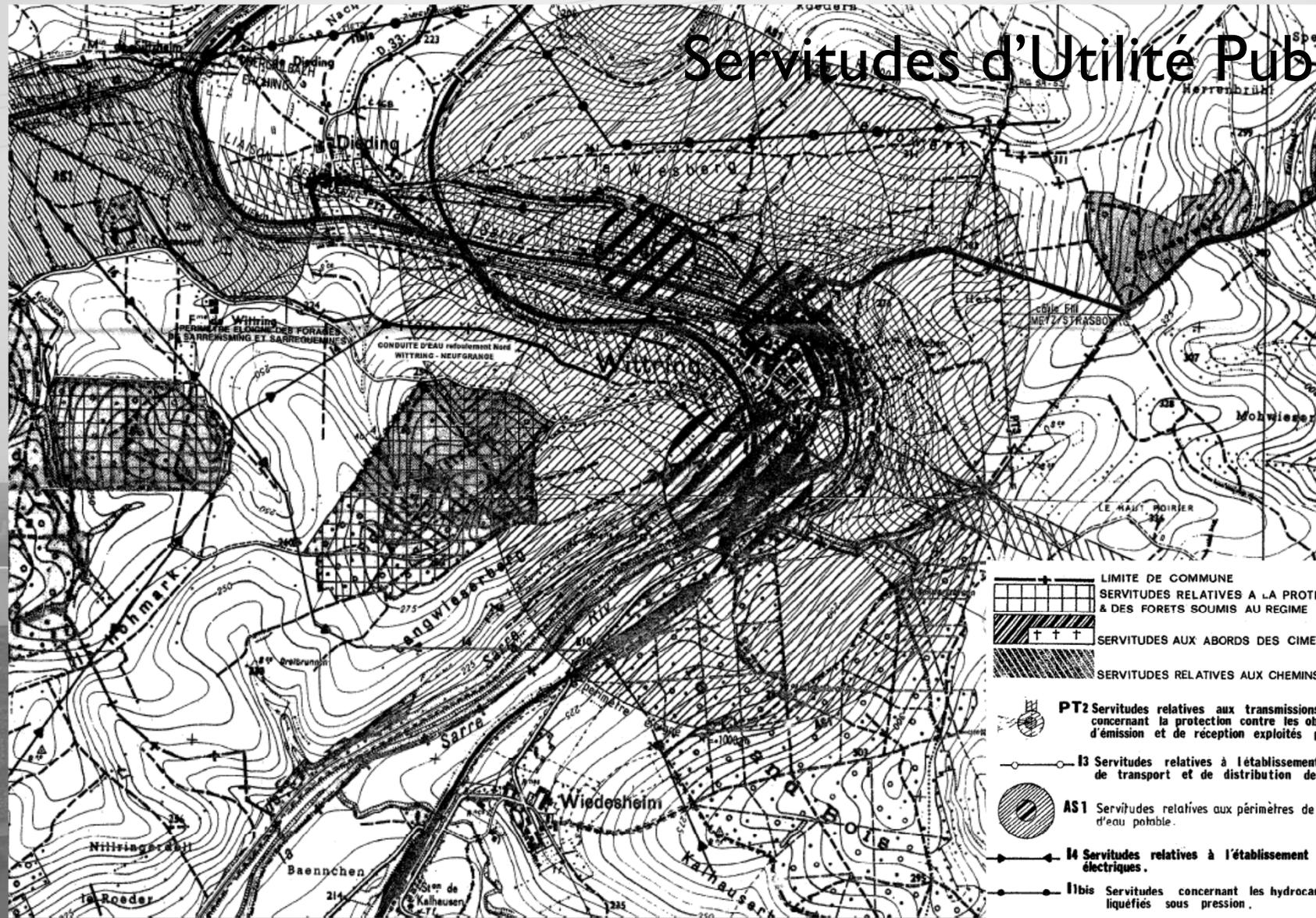
Bâti récent :

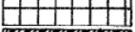
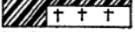
Lotissement « aux vergers »

Hors lotissement : rue de la gare



Servitudes d'Utilité Publique



-  LIMITE DE COMMUNE
-  SERVITUDES RELATIVES A LA PROTECTION DES BOIS & DES FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER **A1**
-  SERVITUDES AUX ABORDS DES CIMETIERES **Int1**
-  SERVITUDES RELATIVES AUX CHEMINS DE FER **I1**
-  **PT2** Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques, concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.
-  **I3** Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.
-  **AS1** Servitudes relatives aux périmètres de protection des captages d'eau potable.
-  **I4** Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
-  **I1bis** Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.
- EL2** Servitudes en zones submersibles
- EL3** Servitudes de halage et de marchepied applicables tout le long de la Sarre et du canal des houillères de la Sarre
-  **A5** Servitudes relatives aux canalisations d'eau potable et d'assainissement
- PPRI** Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (Inondations), approbation par arrêté interpréfectoral du 23.03.2000. Le dossier PPR comporte un rapport de présentation, un document graphique et un règlement.

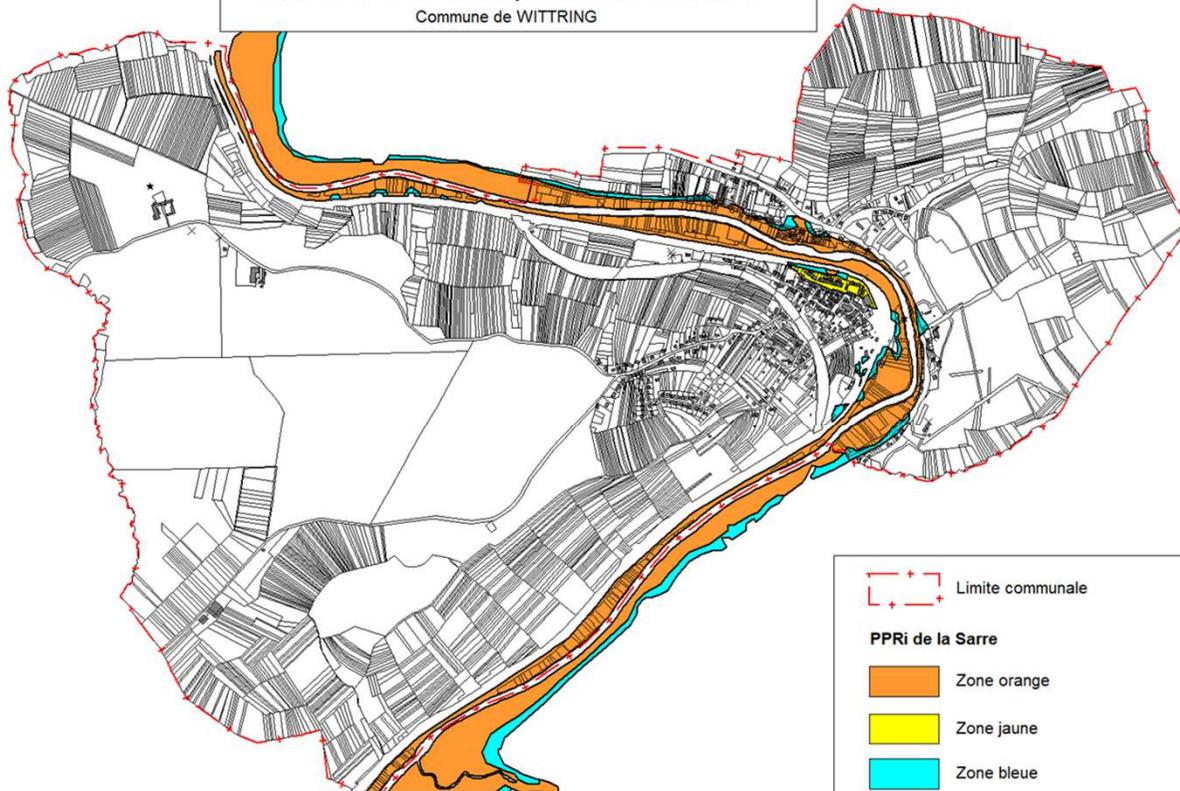
PETIT-TENQUER
CERVILLE



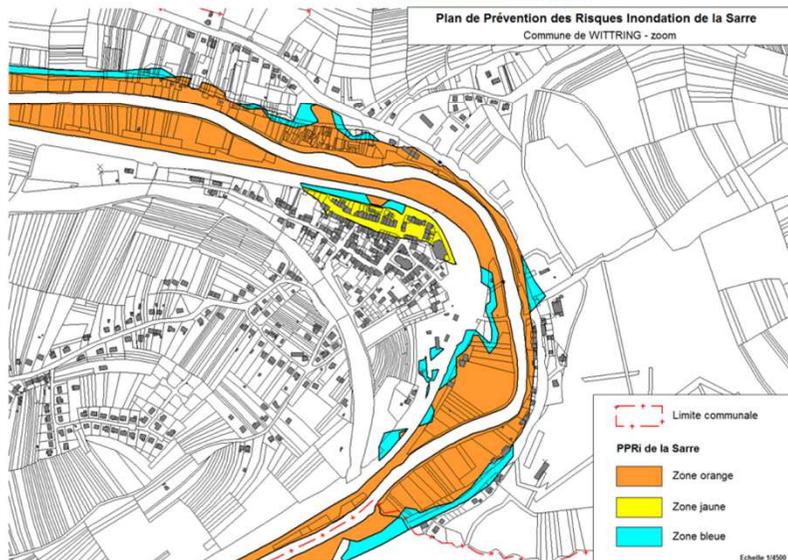
Risques et contraintes

Risque inondation

Plan de Prévention des Risques Inondation de la Sarre
Commune de WITTRING



Plan de Prévention des Risques Inondation de la Sarre
Commune de WITTRING - zoom



La Sarre (PPR inondation)

Le PPR de la SARRE a été approuvé le 23 mars 2000.

Une zone rouge qui correspond aux parties des territoires où le risque d'inondation est très fort, Cette zone est inconstructible sauf exceptions strictement limitées et des mesures de protection s'imposent à l'existant.

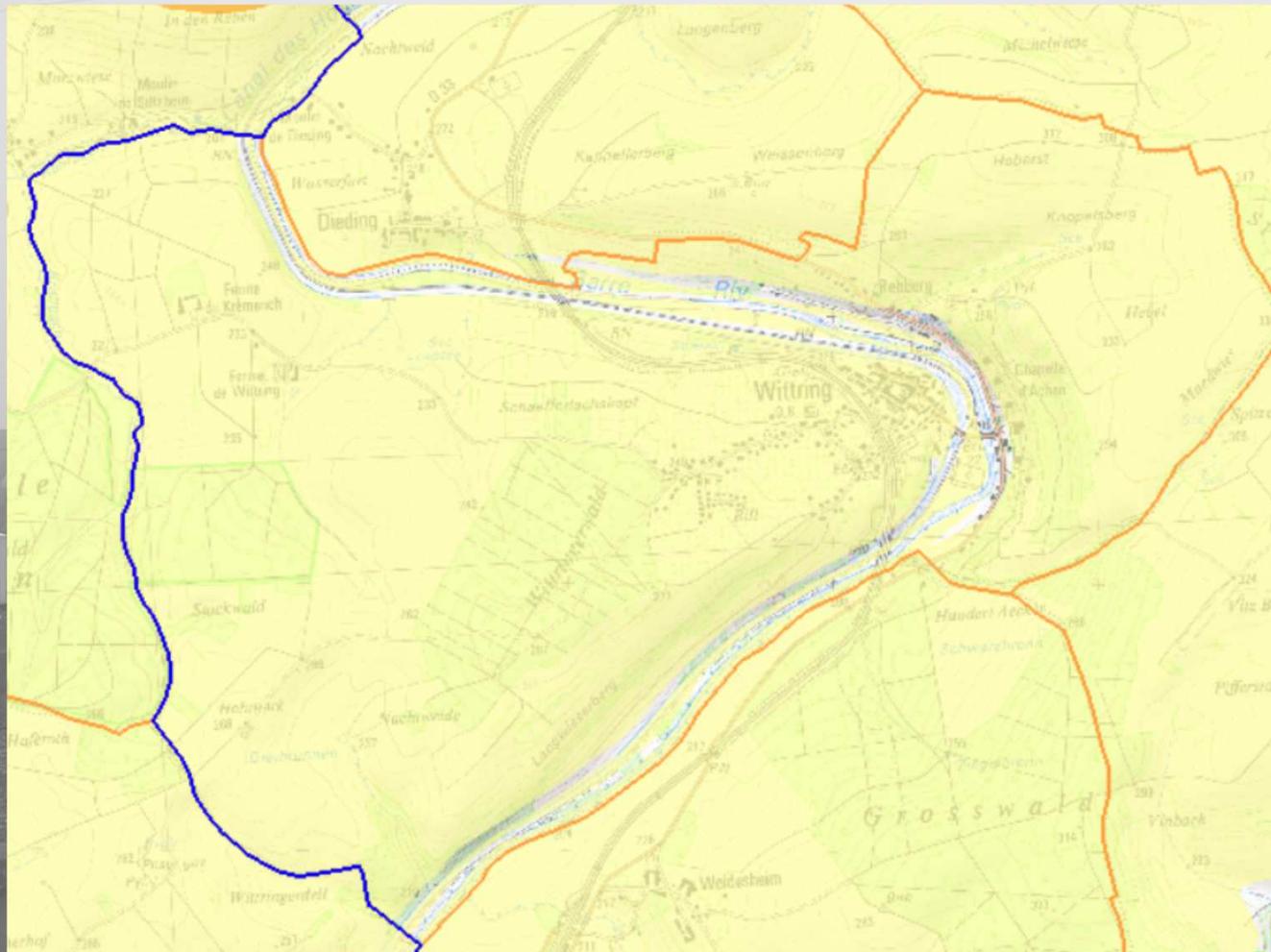
Une zone jaune qui correspond aux zones urbanisées soumises à un risque d'inondation faible à fort.

Dans la zone jaune, les constructions sont autorisées sous réserve de respecter des conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation.

Une zone bleue qui correspond aux autres zones inondables. Il est essentiel de préserver cette zone qui constitue le champ d'expansion naturel des crues (comprenant parfois des constructions isolées) afin de ne pas aggraver les inondations en amont et en aval. Toute nouvelle urbanisation y est donc interdite sauf exceptions strictement limitées.

Une zone blanche sans risque

Aléa retrait-gonflement des argiles



La commune de WITTRING est concernée par un aléa faible du risque retrait et gonflement des argiles sur son territoire.

Risques Cavités



Liste des résultats

Nombre de cavités: 3

Résultats de 1 à 3

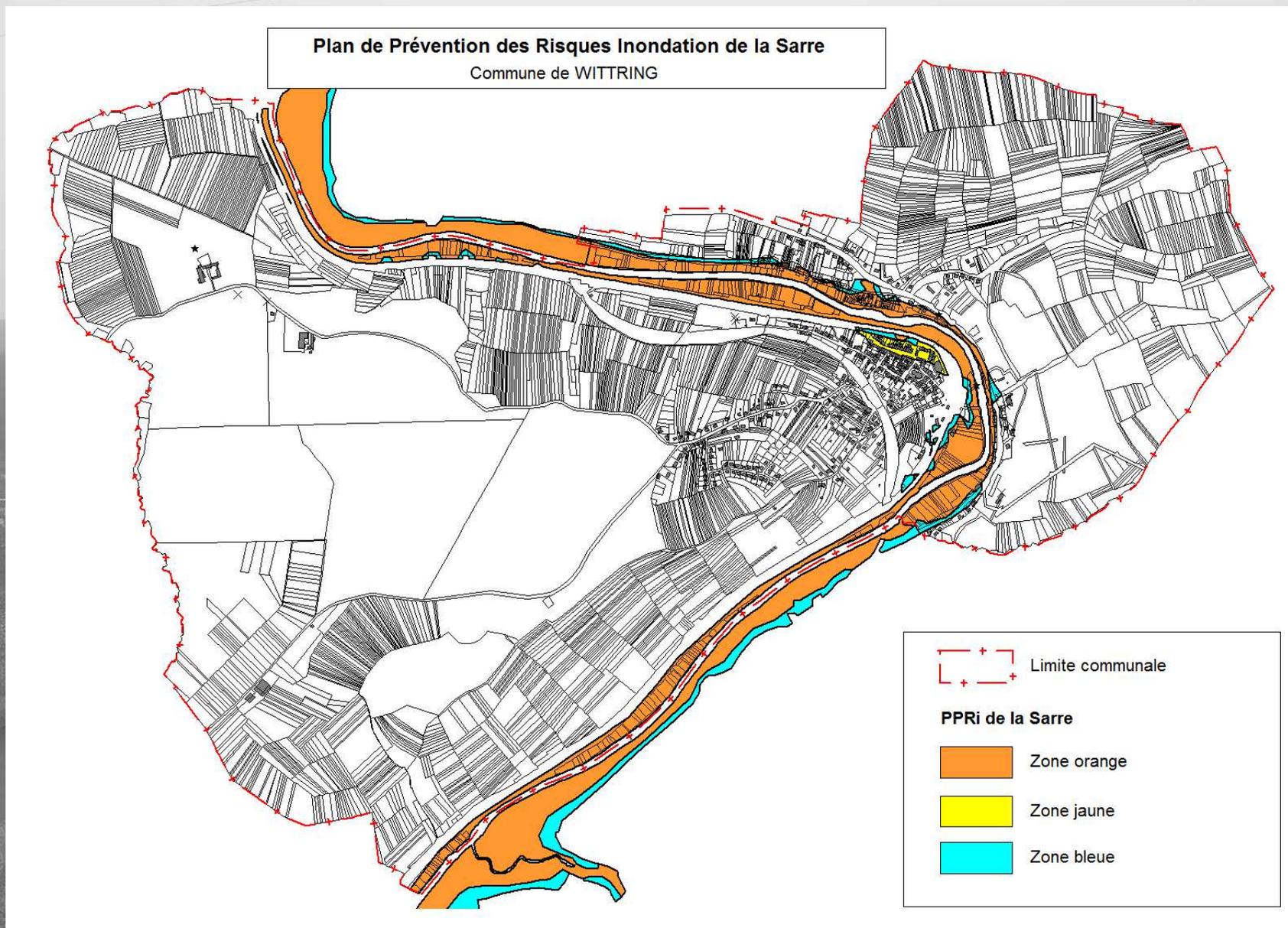
[Exporter la liste](#) [Exporter les fiches](#)

Identifiant	Nom	Type
LOR0004055CS	Carrière abandonnée (champignonnière)	carrière
LORAW0007739	Carrière Solvay	carrière
LORAW0007738	Carrière de Wittring	carrière

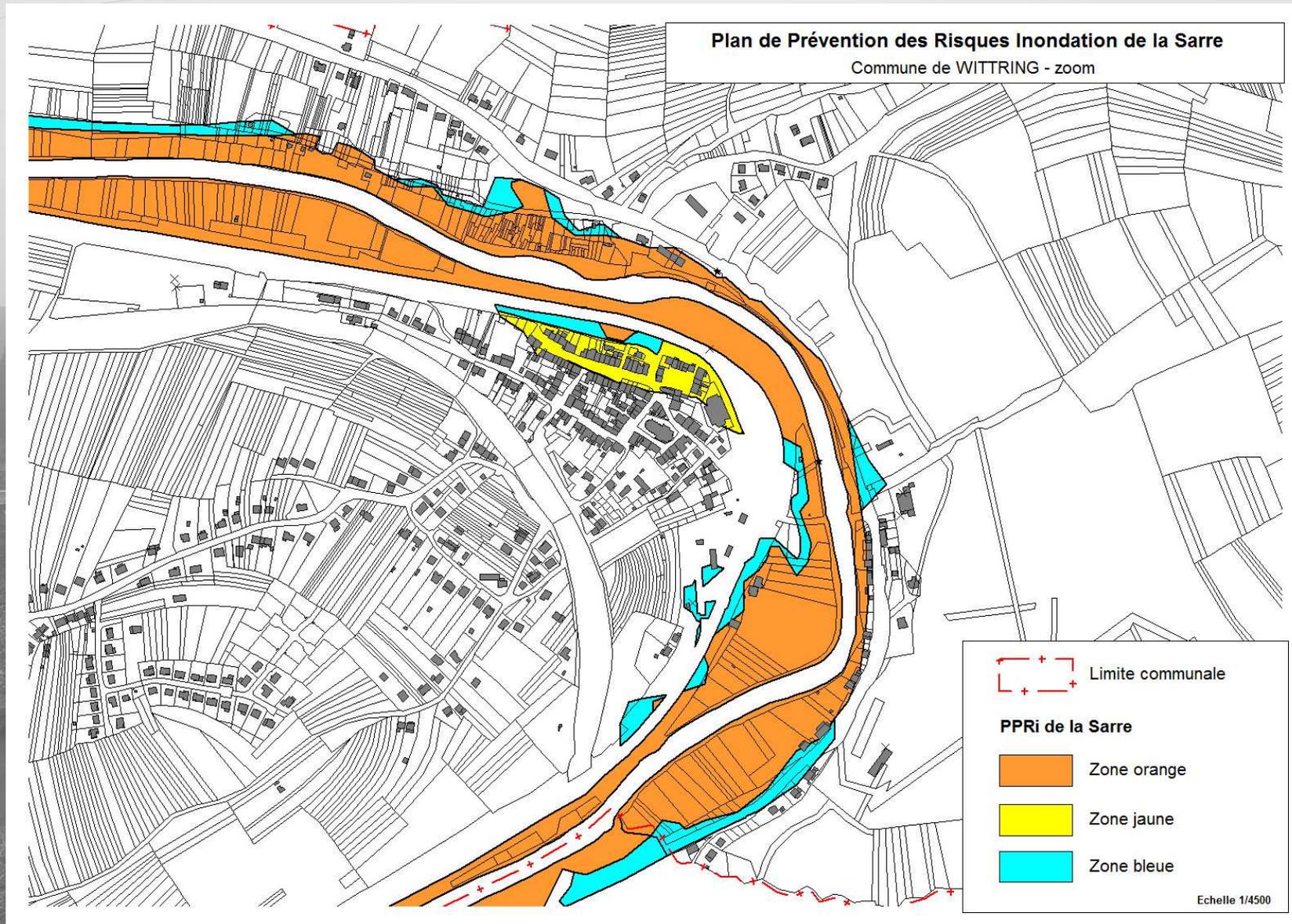


Etat initial de l'environnement

Plan de Prévention des Risques « inondation » de la Sarre



Plan de Prévention des Risques « inondation » de la Sarre



Contexte paysager

Paysage de WITTRING caractérisé par :

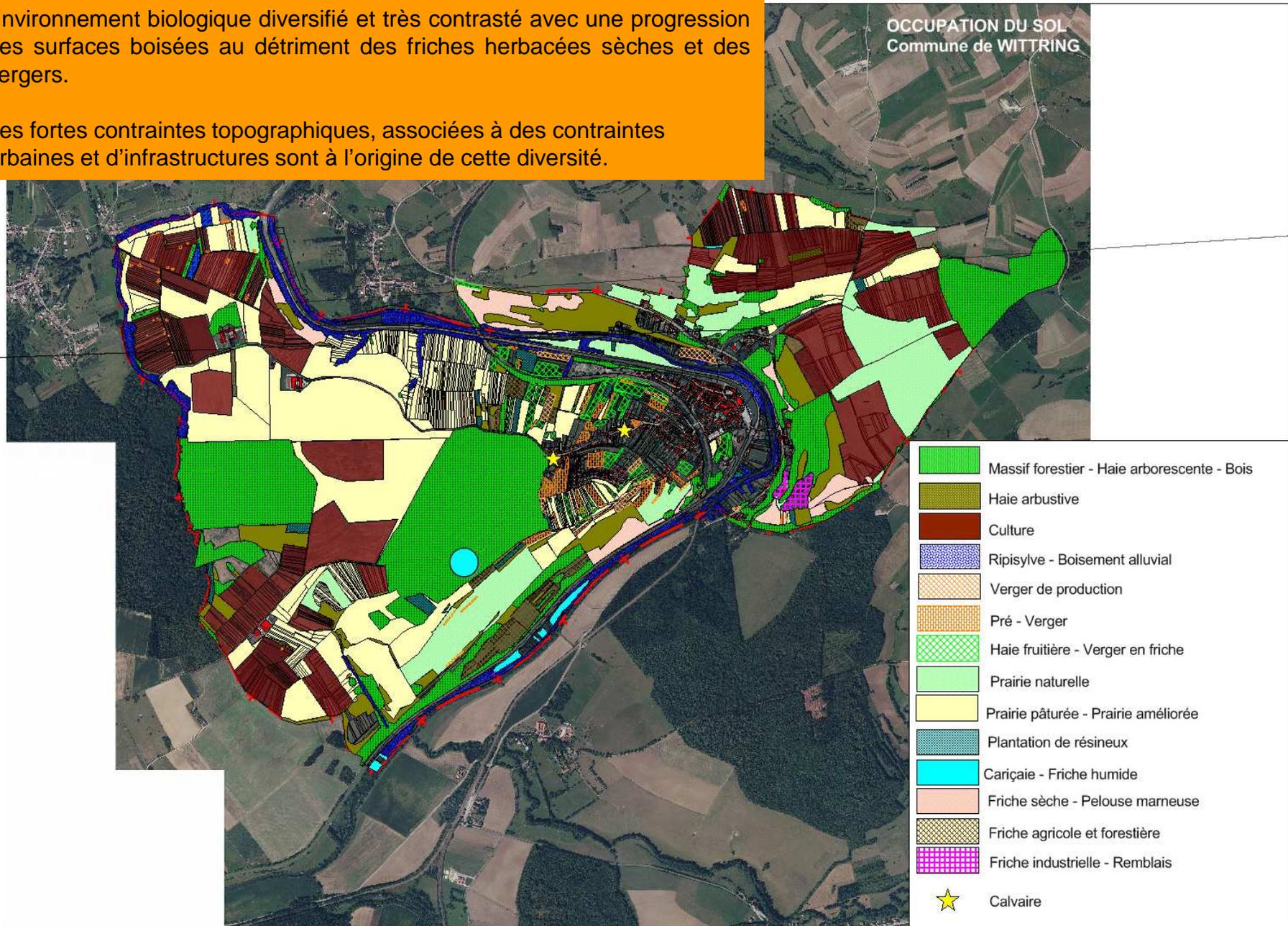
- Un relief marqué par les vallées parfois encaissées,
- Un bâti implanté en bordure de la Sarre et du canal,
- Présence des voies de communication (canal, voies ferrée, RD, ...)

ENJEUX PAYSAGERS

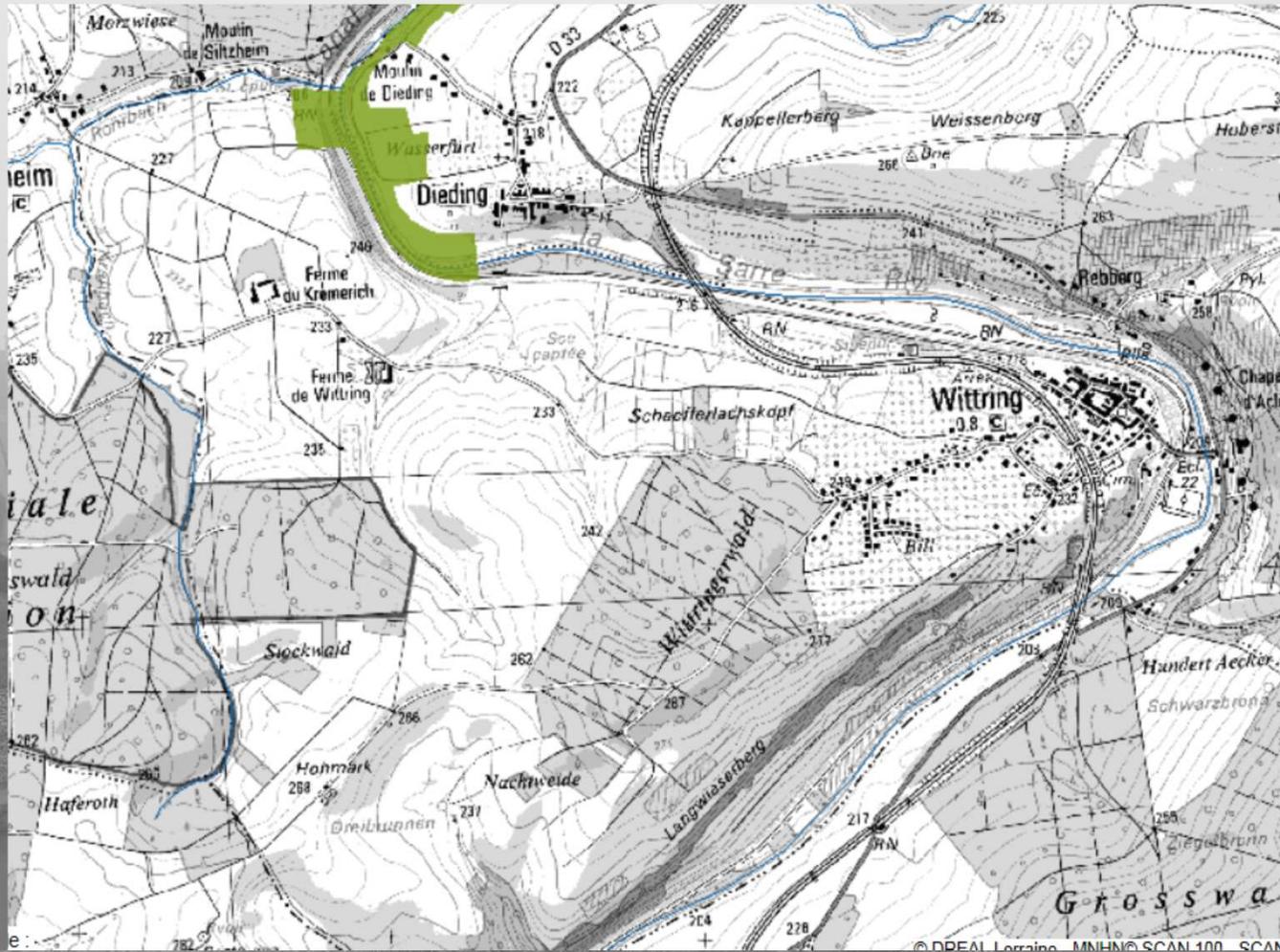
- Développer la potentiel touristique en partie lié à la présence du canal (liaisons douces, aménagement des abords du canal et de la Sarre, pêche, ...)
- Éviter l'enfrichement des coteaux (intérêt paysager et écologique)

Environnement biologique diversifié et très contrasté avec une progression des surfaces boisées au détriment des friches herbacées sèches et des vergers.

Les fortes contraintes topographiques, associées à des contraintes urbaines et d'infrastructures sont à l'origine de cette diversité.

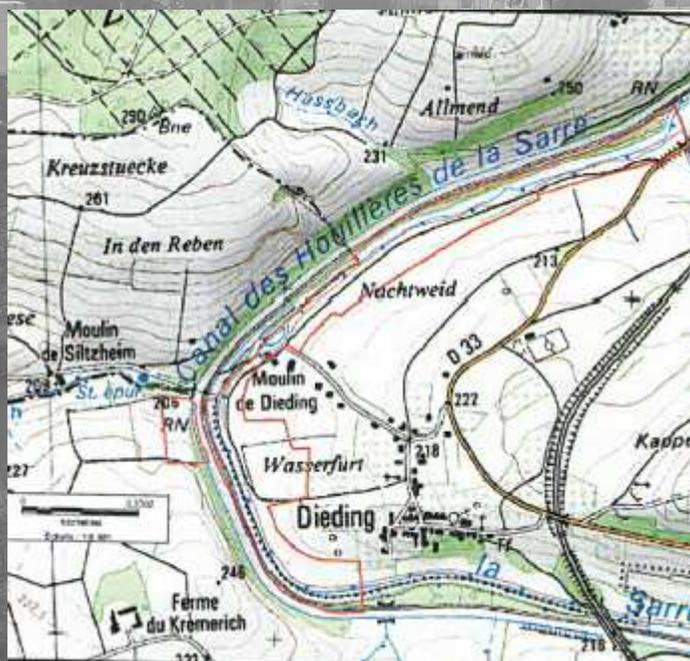
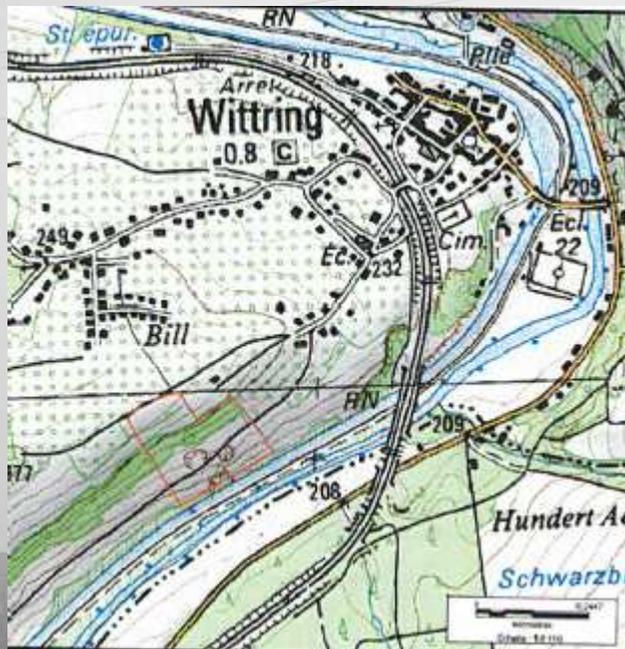


ZNIEFF du canal



ZNIEFF de type 1 « canal des Houillères de la Sarre »

Espaces Naturels Sensibles



ENS « canal des houillères de la Sarre
Egalement en ZNIEFF
Papillon l'Azuré des Paluds

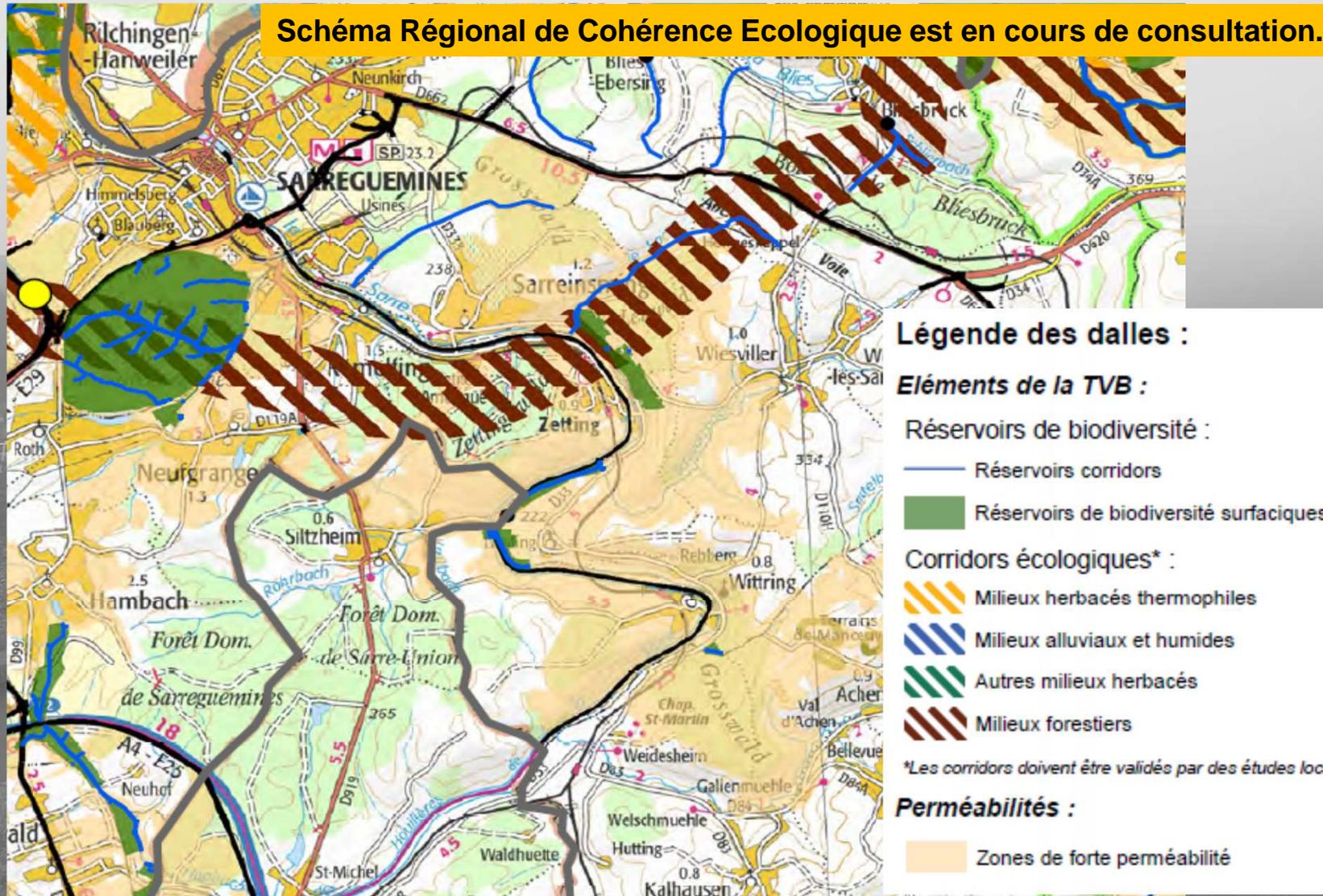
ENS du Langwieserberg, intérêt pour les **chauves-souris**. Il correspond en effet à **d'anciennes carrières souterraines** abritant trois espèces de chauves-souris : le **Grand Murin** – le **Vespertilion** de Daubenton – le **Vespertilion à Moustache**.

ENJEUX

Préservation des ENS
Eviter l'enfrichement des pelouses qui ne sont plus répertoriées en ENS.

Trame verte et bleue régionale : Schéma de Cohérence Ecologique

Schéma Régional de Cohérence Ecologique est en cours de consultation.



Trame verte et bleue SCOTAS

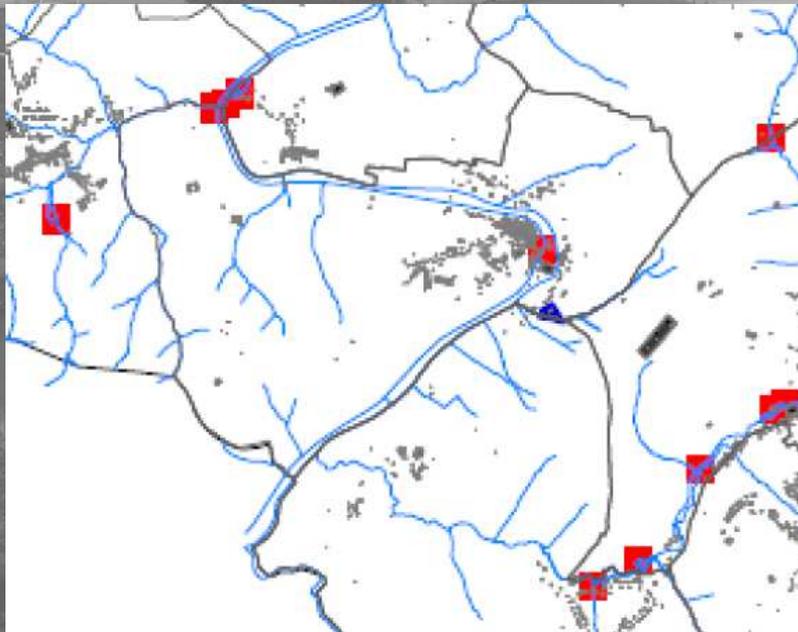
Continuum forestier SCOTAS : pas de continuum principaux présent sur la commune.

Continuum pelouses sèches : Continuité principale des coteaux de la vallée d'Achen
Friches de la chapelle d'Achen (identifiées réservoir de biodiversité sur Wittring).
Continuum isolé. Pas de connexion avec le continuum de la vallée de la Sarre.

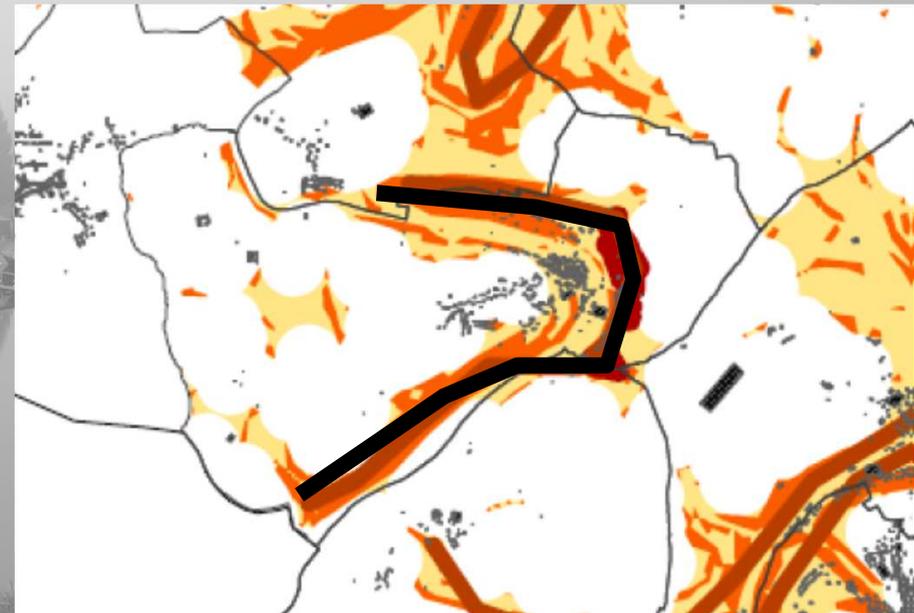
Continuum des milieux aquatiques et humides : le long de la Sarre (complémentaire)

ENJEUX TVB

Préserver les continuités écologiques, les réservoirs de biodiversité identifiés.



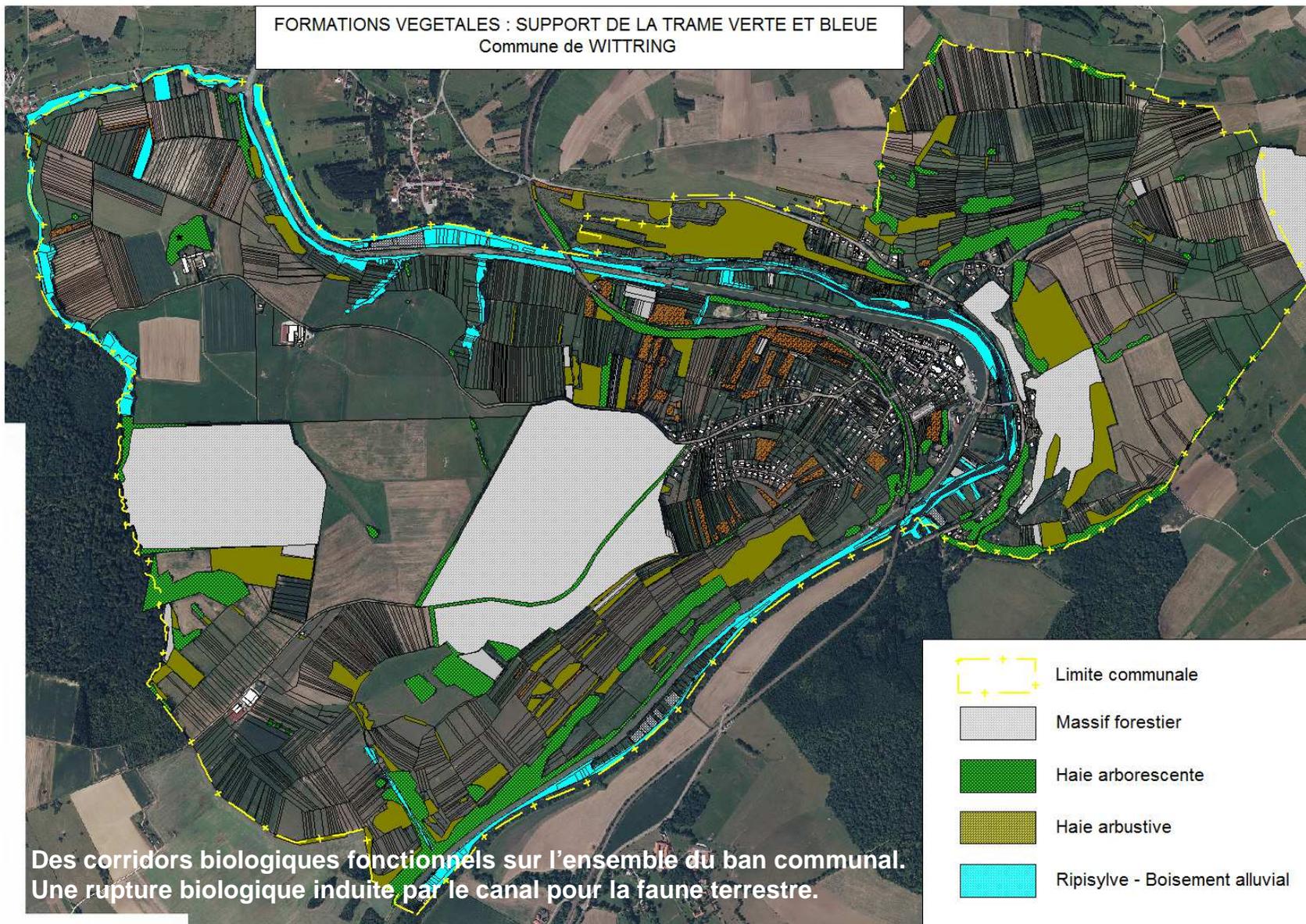
-  Milieux aquatiques et humides structurants
-  Milieux aquatiques et humides complémentaires : cours d'eau permanents
-  Obstacles (référentiel ONEMA)



-  Pelouses sèches structurantes
-  Zones d'inventaire ou de protection
-  Zones de développement
-  Faisceaux de pelouses sèches, Supports des continuités
-  Continuités principales

Trames vertes et bleues

FORMATIONS VEGETALES : SUPPORT DE LA TRAME VERTE ET BLEUE
Commune de WITTRING



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Les orientations affichées dans le PADD s'organisent autour de 5 thèmes que sont :

- L'Habitat, Logement et le Cadre de vie
- L'Environnement, les milieux naturels et le Paysage
- Les Activités économiques, touristiques et de loisirs
- Les équipements et risques
- Les déplacements et les transports

L'Habitat, Logement et le Cadre de vie

- densifier l'enveloppe urbaine existante (dents creuses, maisons vacantes, réhabilitation) et ainsi réduire la consommation de l'espace agricole.

-

- L'objectif est dans les 10 prochaines années d'avoir une population de 880 habitants (+50 habitants).

- **35 logements seront** à produire, dont 13 liés au desserrement de la taille des ménages. Sur les 35 nouveaux logements (60% en densification et 40% en extension). Environ 1 ha de zone d'extension avec une densification de 14 log/ha.

- **Réduction de 55% de la consommation de l'espace agricole de ces 10 dernières années**

- **Maintenir une offre en logements diversifiée et favoriser la mixité.**

- **Préserver l'identité du village et le cadre de vie des habitants** (espace de vergers à l'arrière des habitations, éléments de patrimoine à préserver, améliorer le stationnement, pas de nouvelles constructions rue de vignes). **Préserver la qualité architecturale** des bâtiments anciens.

L'Environnement, les milieux naturels et le Paysage

- **Préserver l'armature écologique de la commune : la valoriser pour ses intérêts biologiques, pour le cadre de vie des habitants et pour la préservation des paysages naturels**

La commune souhaite préserver et valoriser la trame verte et bleue existante, les secteurs à sensibilité environnementale et d'intérêt paysager.

- Protéger les boisements et autres éléments de végétation.

- Préserver les espaces naturels remarquables de la commune. Inscription en zone naturelle.

- Pérenniser les **formations végétales intéressantes** (ripisylves, haies, bosquets), elles constituent des supports de la lecture du paysage et elles contribuent également au maintien des corridors écologiques (trames vertes et bleues).

Inscription de ces éléments de paysage en éléments remarquables du paysage.

- **Préserver le continuum des pelouses sèches sur le coteau Nord de la commune et le continuum des milieux aquatiques et humide de la Sarre identifiés dans la trame verte et bleue du SCOTAS.**

- **Préserver les corridors forestiers locaux en lien avec les continuums forestiers identifiés par le SCOTAS.**

- **Préserver les points de vue remarquables depuis le coteau de la chapelle d'Achen, sur le village et la vallée et inversement, depuis le village sur ce coteau**

Les Activités économiques, touristiques et de loisirs

Pérenniser et développer les activités économiques existantes sur la commune

- Maintenir les activités existantes en gérant les nuisances potentielles qu'elles pourraient engendrer sur le cadre de vie de la population,
- Requalifier le secteur de la rue de la Gare pour accueillir une entreprise locale qui voudrait se développer.
- Favoriser le maintien de l'activité agricole existante

Valoriser le potentiel touristique de la commune

- Conforter et développer l'offre touristique autour de l'activité fluviale
- Rendre opérationnel le développement du tourisme vert sans porter atteinte à la qualité et à la richesse du milieu naturel.
- Révéler et préserver le patrimoine naturel et historique de la commune.
- Encourager la création de structures d'accueil d'hébergement.
- Préserver les sentiers existants (le long du canal) voire développer les sentiers de randonnées et les circuits cyclistes.

Les équipements et risques

Maintenir et conforter les équipements existants

- Prévoir des places de stationnement supplémentaires dans le village,
- Projet d'une nouvelle mairie et déplacement de l'aire de jeux actuellement située à l'emplacement de la future mairie.

Prendre en compte les risques présents sur la commune

- Prendre en compte les prescriptions du PPRi dans le projet de PLU.
- Améliorer la gestion du milieu naturel
- Limiter et encadrer l'urbanisation dans les secteurs soumis aux risques d'inondation afin de protéger les biens et les personnes.
- Interdire de nouvelles constructions, rue des vignes

- **Prendre en compte le facteur énergie en utilisant les ressources énergétiques renouvelables (bois soleil) et en récupérant les eaux pluviales à la parcelle**

- **Prendre en compte les cavités souterraines (anciennes carrières).**

Les déplacements, transports et communications numériques

Orientation n°1 : Rechercher une optimisation des déplacements

- Brancher les nouvelles zones d'extension au bâti existant par un réseau viaire et par des liaisons piétonnières. Rechercher l'optimisation des déplacements doux vers les équipements collectifs.
- Conforter l'offre de transport à la demande dans le village mise en place par l'intercommunalité pour répondre ponctuellement à la demande des habitants.
- Encourager le développement des transports en commun.

Orientation n°2 : Favoriser les modes de déplacements doux

- Conserver les chemins piétons de desserte existants autour de la commune et développer cette offre par la mise en place d'emplacements réservés (à proximité du cimetière, vers la forêt, ...)
- Assurer la liaison entre les secteurs d'extension et le réseau de transport en commun.
- Améliorer les transports à la demande.

Orientation n°3 : Maintenir l'offre en communications numériques

- Maintenir le niveau de l'offre numérique actuelle sur la commune ; à savoir, principalement le réseau de fibre optique.

Le PLU et les habitants

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichage en
mairie et insertion
dans la presse

ETUDES

Les habitants peuvent s'exprimer
dans le **registre de concertation**,
disponible en mairie.

**Les documents du projet seront
mis en place en mairie** au fur et
à mesure de l'avancement des
études et une ou plusieurs
rencontres avec le public seront
organisées pour échanger sur le
projet.

ARRET PLU EN CONSEIL MUNICIPAL

Bilan de la
concertation

Passage à la
**Commission
Départementale de
la Consommation
de l'Espace
Agricole**

ENQUETE PUBLIQUE

Les habitants
peuvent faire
part de leurs
remarques sur le
PLU et
rencontrer le
commissaire
enquêteur ou lui
écrire

APPROBATION DU PLU en CONSEIL MUNICIPAL

Le PLU servira de
référence à
l'instruction des
permis de
construire

2013

Démarrage
du PLU

2014

ETUDES

2015

Arrêt du PLU :
DCM
Début 2016

2016

Approbation du
PLU mi 2016